

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 30995
Numéro SIREN : 879 093 029
Nom ou dénomination : FONCIERE BONNEAU

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2022 sous le numéro de dépôt 150858

FONCIERE BONNEAU
Société par actions simplifiée à associé unique
Au capital de 5.233.000 €
Siège social : 30, rue Cambacérès, 75008 Paris
R.C.S. Paris n°879 093 029

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE
DU 21 Octobre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-et-un Octobre,

Le soussigné, **Monsieur Romain BONNEAU**,
Demeurant au 67, avenue Marceau, 75016 Paris,

Associé unique et Président de la société **FONCIERE BONNEAU** telle que désignée en entête des présentes (ci-après « *la Société* »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

1. Nomination d'un Commissaire aux comptes titulaire ;
2. Nomination d'un Commissaire aux comptes suppléant ;
3. Pouvoirs en vue des formalités.

1. PREMIERE DECISION

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

L'Associé unique,

Décide de nommer dans le cadre d'un audit légal, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, la société FERTE AUDIT, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital de 20.000 €, dont le siège est sis 22, avenue Charles de Gaulles, 92200 Neuilly-sur-Seine, immatriculée au R.C.S. de Nanterre sous le numéro 823 191 127, prise en la personne de son représentant légal, Monsieur Pierre-Antoine FERTE, et ce, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue des décisions de l'associé unique ou le cas échéant de l'assemblée générale appelé(e) à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.

2. DEUXIEME DECISION

NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLÉANT

L'Associé unique,

Décide de nommer dans le cadre d'un audit légal, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Eric FERTE, exerçant à l'adresse 22, avenue Charles de Gaulles, 92200 Neuilly-sur-Seine, sous le numéro SIREN 381 075 803, et ce, pour une durée de six exercices qui expirera à l'issue des décisions de l'associé unique ou le cas échéant de l'assemblée générale appelé(e) à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2027.

3. TROISIEME DECISION
POUVOIRS EN VUE DES FORMALITÉS

L'Associé unique donne tous pouvoirs à FORMALSUP, sise 100, rue Edouard Vaillant à Levallois-Perret (92), à l'effet de réaliser toutes les formalités de publicité correspondantes aux décisions précédentes.

De tout ce qu'il y a dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, dûment signé par l'Associé unique.



Romain BONNEAU,
Associé unique, Président